

De nouvelles chartes à l'horizon 2022

Afin de favoriser une agriculture durable, les Parcs naturels régionaux s'appuient sur des actions pérennes, et aussi sur des expérimentations renouvelées constamment qui s'ajustent aux contextes divers des territoires. C'est pour s'adapter aux évolutions intervenues au fil du temps que les trois Parcs travaillent aujourd'hui sur leurs nouvelles chartes, qui engageront les signataires et impliqueront leurs partenaires pour les douze prochaines années.

« Co-construction » est le mot qui est sur toutes les lèvres à la faveur de l'élaboration de ces chartes. En effet, les Parcs prennent systématiquement le temps nécessaire afin que les élus, les représentants des organismes professionnels comme la population des Parcs soient impliqués. « Co-construction » car il est de la mission des Parcs de mener à bien ce patient travail d'animation, d'amener des partenaires divers à travailler ensemble. « Co-construction » car la démarche contractuelle est privilégiée dans les actions entreprises avec les agriculteurs.

En somme, il s'agit de convaincre et non de contraindre.

Ce faisant, les Parcs poursuivent cette ambition toujours d'actualité : s'appuyer sur les richesses du territoire pour préserver l'environnement, et cela en menant une démarche de développement et de gouvernance territoriale. Dans le contexte actuel des suites du Grenelle de l'environnement et de l'éclosion des Plans climats, les priorités vont au développement de l'autonomie énergétique, à des espaces agricoles intégrés dans la trame écologique et à l'essor de l'agriculture biologique. Cela se vérifie sur les trois Parcs, qui ont également leurs spécificités.

Caps et Marais d'Opale

En Caps et Marais d'Opale, paysages de bocages, de marais et de coteaux calcaires, la nouvelle charte mettra l'accent sur la préservation d'un foncier agricole face au développement de l'urbanisation et des boisements. Deuxième axe fort : le soutien à l'installation et à la transmission d'exploitations agricoles et au renouvellement des générations d'exploitants. Le troisième axe concerne l'accompagnement des agriculteurs en vue de la préservation des paysages, de la biodiversité et de la qualité de l'eau. Enfin, seront renforcées sur le Parc les actions en faveur du développement de l'agriculture biologique, dont les méthodes de culture protègent la qualité de l'eau et la biodiversité.

Le Parc poursuivra également les mesures menées en faveur des filières de proximité, de la préservation des races locales et de la valorisation de l'herbe sur les exploitations.



Avesnois

Prairies et bocages marquent le territoire de l'Avesnois de leur empreinte, c'est donc la préservation des systèmes herbagers qui constitue l'axe fort de la nouvelle charte en matière d'agriculture durable. Il en découle un nécessaire soutien à l'élevage laitier, qui, en valorisant l'herbe, protège le bocage. Le deuxième axe prioritaire concerne la préservation des espaces bocagers : en plus de leur intérêt agronomique et environnemental, ceux-ci rendent des services d'intérêt public (protection de l'eau, production de bois, effet anti-érosion...). Le Parc a fixé comme troisième priorité l'accompagnement vers l'autonomie des exploitations : autonomie énergétique, mais aussi dans l'alimentation des animaux. L'accent sera également mis sur les circuits courts et les démarches collectives qualifiantes, permettant une commercialisation des produits au niveau local.



Scarpe-Escout

Avec sa mosaïque de paysages variés où l'agriculture se mêle aux forêts, situées aux portes de plusieurs agglomérations, le Parc naturel régional Scarpe-Escout a fixé comme priorité l'équilibre à conserver entre espaces agricoles et urbanisation. Cela pose notamment des problèmes de pérennisation des exploitations, de foncier... Il a également choisi comme axe fort de sa nouvelle charte de favoriser le développement d'activités issues de la valorisation des ressources locales et de l'identité du territoire (élevage, plantations de saules ...), et de développer les services de proximité. Dernier axe : celui qui concerne le développement de pratiques respectueuses de l'environnement (qualité de l'eau, paysages, efficacité énergétique ...). Le Parc s'appuiera sur de nouvelles formes de mobilisation notamment avec les habitants et les acteurs en créant un réseau d'ambassadeurs du territoire.



Les enjeux de demain

Économiser l'espace et préserver l'agriculture périurbaine

Densément peuplée, la région Nord-Pas de Calais est également très agricole, avec plus de 70% des terres consacrées à cette activité. Il en découle des tensions de plus en plus vives entre urbanisation et agriculture. La pression foncière augmente et constitue une menace pour les espaces ruraux. En moyenne annuelle, de 1992 à 2003, les terres arables ont diminué de 580 ha et les prairies de 1 900 ha.

Par ailleurs, avec l'étalement urbain, l'espace se fragmente et les contraintes d'exploitation augmentent. Quand l'alternance de territoires urbains et ruraux disparaît, les paysages se banalisent.

Or, ces paysages variés, façonnés et entretenus par ce monde agricole, constituent l'identité-même de notre région. Ils proposent des espaces ouverts qui contribuent au bien-être des habitants.

Limiter l'étalement urbain et adopter une gestion économe de l'espace permettront de préserver le foncier agricole. La maîtrise du foncier et de la péri-urbanisation sont d'ailleurs deux priorités régionales.

Construire des habitats denses en coeur d'agglomérations est une voie d'avenir.

L'agriculture péri-urbaine est particulièrement concernée par ces problèmes. Là où la population est concentrée, la question du foncier devient aiguë. Il est pourtant possible de faire un atout de cette proximité en multipliant les circuits courts vers ces consommateurs citadins. Faciliter l'installation de maraîchers et d'éleveurs laitiers pourra être bénéfique. Inscrire la préservation du foncier agricole dans les documents d'urbanisme permettra également de sauvegarder cette richesse de paysages insuffisamment reconnue.





Développer des pratiques plus respectueuses de l'environnement

Alors que la région connaît un excès de nitrates et de produits phytosanitaires dans ses cours d'eau, les enjeux liés à l'amélioration de la qualité de l'or bleu sont cruciaux. Tout aussi importante est la question de la préservation de cet environnement fragilisé sur notre territoire. Face à ces défis, il est urgent de développer des pratiques agricoles plus responsables. Diminution de l'utilisation de pesticides, utilisation de surfaces en herbe pour l'alimentation animale, techniques alternatives de désherbage... Ces pratiques présentent également l'avantage de fournir des produits plus sains et de faire baisser les consommations d'énergie.

Une réponse porteuse d'avenir est apportée par l'agriculture biologique. Celle-ci contribue à améliorer significativement la qualité de l'eau, préserve la biodiversité, maintient de nombreuses fermes et facilite le développement de circuits de proximité.

Plus largement, la reconnaissance de pratiques agricoles responsables par une certification environnementale des exploitations va être mise en place suite au Grenelle de l'environnement. Cette démarche devra être accompagnée par les différents acteurs.

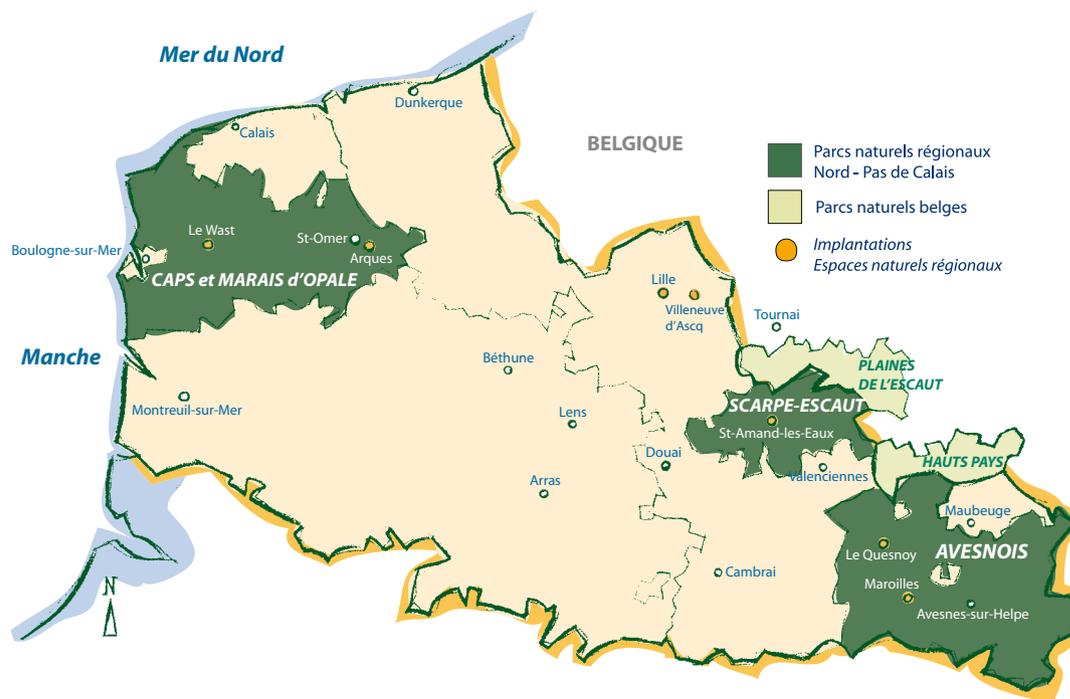
Maintenir des exploitations à taille humaine

La situation est préoccupante : en 5 ans, le nombre total des exploitations agricoles de la région a diminué de plus de 16%, elle n'en comptait plus que 15 000 en 2005. C'est ce qu'une enquête a démontré. Les exploitations se concentrent ou, faute de repreneurs, contribuent à en agrandir d'autres. Les prairies régressent, les pratiques deviennent plus intensives. Que devient la gestion de l'espace rural dans ce contexte, elle qui est garantie par un maillage d'agriculteurs nombreux sur le territoire ? Le vieillissement des agriculteurs va accélérer ce phénomène si l'on ne s'y attarde pas.

Maintenir des exploitations individuelles nombreuses est un enjeu important à plusieurs titres. Moins dépendants des marchés internationaux volatiles, ceux-ci écoulent davantage localement leur production. Plus autonomes, ils produisent eux-mêmes semences et fourrage, et valorisent les ressources locales. Assurant la gestion des espaces ruraux, ils maintiennent le tissu environnemental du territoire. Ils ont enfin un rôle de cohésion sociale dans les villages.

Il faut offrir les conditions de leur pérennité. Favoriser les débouchés locaux peut être une des solutions pour maintenir cette multiplicité d'agriculteurs bien utiles au territoire.





LES PARCS & l'agriculture durable

La collection « Les Parcs & » :

- présente la diversité des missions et interventions des Parcs, les innovations apportées,
- illustre, par des exemples choisis, concrets et opérationnels, les méthodologies utilisées et les partenariats mis en oeuvre,
- replace les programmes d'actions au regard des enjeux territoriaux, environnementaux et sociétaux.

Déjà paru :

- Les Parcs & l'eau (2008)

contact@enrx.fr
www.enrx.fr

6, rue du Bleu Mouton
BP 73 - 59028 LILLE CEDEX
métro : République
Tél : +33(0)3 20 12 89 12
Fax : +33(0)3 20 12 89 39

espaces naturels régionaux Nord-Pas de Calais

Partenaires :

Parcs naturels régionaux de France
Parcs naturels régionaux de France
Parcs naturels régionaux de France

partenaire de :

Logo of the French Republic
Logo of the European Union
UICN

Éditrice et directrice de la publication : Anne-Marie Stiévenart, présidente, représentant Espaces naturels régionaux
Coordination et suivi éditorial : David Moulin
Rédaction : Patricia Hanssens
Contributions : Axelle Cagnard-Triplet, Marie-Pierre Fauquenberge, Manuel Lequeuche, Florent Piedanna, Marine Lejars, Bernard Delahaye, Christelle Parmentier, Aurore Direz, Philippe Lesage, Guillaume Dhuege, Patricia Clément, Corinne Bury
Photographies : François Mulet, Guy Levifve, Samuel Dhote, Olivier Delvaux, Pierre Cheuva, Barbara Grossmann, Guillaume Dhuege, Philippe Delesalle, Fred Dujardin, Patricia Hanssens, Gilles Pottier
Design graphique : Gilles Pottier
Impression : Nord'Imprim (Steenvoorde)
Dépôt légal : octobre 2009

© Espaces naturels régionaux

Imprimé, avec des encres végétales, sur Satimat Green composé de 60% de fibres recyclées et 40% issues de forêts certifiées FSC.

